

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de LANDREVILLE

Date de la convocation : 22 mars 2024

Date d'affichage : -

SEANCE DU 10 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LANDREVILLE, légalement convoqué le 22 mars 2024, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier THIEBAUT Maire, conformément aux dispositions du Code Général des collectivités territoriales (art L 2121.7 à L.2121-34.)

Présents : Didier THIEBAUT – Maire

Jean-Philippe LOUIS-THIVET - Véronique JOLLY, Adjoints

Michel BERGER - Roger PHILBERT - Anne PETITEAUX -

Benjamin COUTURIER - Clément ROBERT -

Représentés : Jean-François PEPIN par Jean-Philippe LOUIS-THIVET

Absente : Alizée VANUXEEM

Le quorum (plus de la moitié des 10 Membres), atteint, la séance est ouverte

Ordre du jour :

- **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023**
- **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**
- **AFFECTATION DU RESULTAT 2023**
- **VOTE DES TAUX IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2024**
- **FONGIBILITE DES CREDITS 2024 - M57**
- **SUBVENTIONS 2024**
- **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024**
- **ADHESION MISSION COTEAUX ET MAISON EN CHAMPAGNE**
- **VENTE PARTIELLE PARCELLE ZN 120**
- **TRAVAUX EN COURS**
- **COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES**
- **INFOS ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Le Maire propose aux Conseillers Municipaux de délibérer sur les sujets mis à l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 05 FEVRIER 2024

Approuvé à l'unanimité des Membres présents et représentés.

DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Anne PETITEAUX a été élue secrétaire de séance.

I. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

20240410001 - APPROBATION COMPTE DE GESTION EXERCICE 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21 et L. 2343-1 et 2, Vu le Code des communes et notamment les articles R. 241-1 à 4, R. 241-6 à 15, R. 241-16 à 33,

Monsieur le Maire, informe les Membres du Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le Comptable Madame Celine PERRIN du 01/01/2023 AU 27/02/2024 et que le compte de gestion établi par ces derniers est conforme au compte administratif de la Commune de LANDREVILLE.

Monsieur le Maire précise que le Comptable Madame Celine PERRIN du 01/01/2023 AU 27/02/2024 a transmis à la Commune de LANDREVILLE le compte de gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire de LANDREVILLE et du compte de gestion du Comptable Madame Celine PERRIN du 01/01/2023 AU 27/02/2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés,

ADOpte le compte de gestion du Comptable Madame Celine PERRIN du 01/01/2023 AU 27/02/2024 pour l'exercice 2023 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

| Vote Pour | Contre | Abstention |
|-----------|--------|------------|
| 9 | 0 | 0 |

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

II. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

20240410002 - APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2023

Sous la présidence de Monsieur Jean Philippe LOUIS-THIVET, 1^{er} Adjoint au Maire chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif 2023 qui s'établit ainsi :

| | | |
|--|---|--------------|
| Dépenses de fonctionnement | : | 535 148.57 € |
| Recettes de fonctionnement | : | 634 699.63 € |
| Résultat de fonctionnement 2023 | : | 99 551.06 € |
| Excédent fonctionnement 2022 reporté | : | 211 287.54 € |
| Excédent global de fonctionnement 2023 | : | 310 838.60 € |

| | | |
|---------------------------------------|---|----------------|
| Dépenses d'investissement | : | 295 117.64 € |
| Recettes d'investissement | : | 946 272.61 € |
| Résultat d'investissement 2023 | : | 651 154.97 € |
| Déficit investissement 2022 reporté | : | - 220 358.53 € |
| Excédent global d'investissement 2023 | : | 430 796.44€ |

Excédent global de clôture 2023 : **741 635.04 €**

Hors de la présence de Monsieur le Maire de Landreville, le Conseil Municipal,

| Vote Pour | Contre | Abstention |
|-----------|--------|------------|
| 8 | 0 | 0 |

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2023.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

III. AFFECTATION DU RESULTAT 2023

20240410003 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023 Budget principal.

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur le Maire,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

| | RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2022 | PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023 | RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 | RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2023 | RESTES À RÉALISER 2023 | RÉSULTAT GLOBAL AU 31/12/2023 |
|--------|--|--|-----------------------------|--|------------------------|-------------------------------|
| INVEST | -220 358.53 | | 651 154.97 | 430 796.44 | D 0.00 R 0.00 | 430 796.44 |
| FONCT | 431 646.07 | 220 358.53 | 99 551.06 | 310 838.60 | | 310 838.60 |
| TOTAL | 211 287.54 | 220 358.53 | 750 705.03 | 741 635.04 | | 741 635.04 |

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
Le Conseil Municipal,

| Vote Pour | Contre | Abstention |
|-----------|--------|------------|
| 9 | 0 | 0 |

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

| | |
|---|--|
| EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 | 421 963.07 € |
| Affectation obligatoire : | |
| A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | 0.00 € |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R 002) | 310 838.60 € |
| Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne R 001) | 430 796.44 € |
| Total affecté au c/ 1068 : | 0.00 € |
| EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 | 741 635.04 € |
| Déficit à reporter (ligne 002) | 0.00 € |
| | Excédent à reporter en ligne R 001 du BP 2024 : 430 796.44 € |

VOIR ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 SUR 2024

AUTORISE Monsieur le Maire de LANDREVILLE à signer tous documents relatifs à cette décision.

IV. VOTE DES TAUX IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2024

20240410004 - VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX 2024

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

(Exposé des motifs conduisant à la proposition)

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré,

| Vote Pour | Contre | Abstention |
|-----------|--------|------------|
| 9 | 0 | 0 |

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 20.58 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 34.45 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 20.30 %

CHARGE Monsieur le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

V. FONGIBILITE DES CREDITS 2024 - M57

20240410005 - M57 - Fongibilité des crédits 2024

L'instruction budgétaire et comptable M57 a supprimé l'inscription de crédits budgétaires aux chapitres de dépenses imprévues 020 et 022. En parallèle, elle permet de disposer de souplesse budgétaire en permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des virements de crédit de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel du chapitre 012, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (art L5217-10-6 du CGCT).

Ces virements de crédits font l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun.

Cette décision doit également être notifiée au comptable. L'exécutif de l'entité informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permettrait notamment d'amender la répartition des crédits budgétaires entre chapitres budgétaires (chapitres classiques et chapitres opérations) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins sans modifier le montant global des dépenses. Cette disposition permettrait également de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité, un tableau récapitulatif de ces mouvements étant alors présenté au Conseil municipal le plus proche.

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

| Vote Pour | Contre | Abstention |
|-----------|--------|------------|
| 9 | 0 | 0 |

DECIDE d'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section de fonctionnement et de 7,5% des dépenses réelles de la section d'investissement.

VI. SUBVENTIONS 2024

20240410006 – SUBVENTIONS 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2321-1,

Considérant l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des Associations,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

| Vote Pour | Contre | Abstention |
|-----------|--------|------------|
| 9 | 0 | 0 |

DECIDE de verser aux associations pour l'exercice 2023 les subventions telles que figurant ci-dessous :

| | |
|-------------------------------------|------|
| ADMR | 200 |
| SERVICE AUX PERSONNES BARS ASPB | 200 |
| L'OUTIL EN MAIN | 100 |
| ASSOC FOOTBALL CLUB D'ESSEYES | 100 |
| GYM LOISIRS LANDREVILLE | 100 |
| DANSE POUR L | 100 |
| CHASSE LANDREVILLE | 300 |
| COOP.SCOLAIRE LANDREVILLE | 300 |
| SAPEURS POMPIERS LANDREVILLE | 300 |
| TIR LA FRATERNELLE | 300 |
| SHOOT OF PAINTBALL | 300 |
| QUAI DES ARTS | 100 |
| LANDREVILLE AU FIL DES MOTS | 300 |
| SYNDICAT INITIATIVE LANDREVILLE | 300 |
| LANDRIVILLA | 300 |
| | |
| RPI Voyage Scolaire | 2000 |
| | |
| PROVISION POUR SUBVENTIONS TARDIVES | 1700 |

| | |
|-------|------|
| TOTAL | 7000 |
|-------|------|

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision

VII. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

20240410007 – APPROBATION BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2024

Vu la proposition du budget primitif 2024.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

VOTE le Budget Primitif 2024 qui s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de :

| Vote Pour | Contre | Abstention |
|-----------|--------|------------|
| 9 | 0 | 0 |

Dépenses de fonctionnement : 936 638,60 €

Dépenses d'investissement : 1 910 632,00 €

Recettes de fonctionnement : 933 638,60 €

Recettes d'investissement : 1 910 632,00 €

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à l'exécution du Budget Primitif.

VIII. ADHESION MISSION COTEAUX ET MAISON EN CHAMPAGNE

20240410008 – ADHESION MISSION COTEAUX MAISONS ET CAVES DE CHAMPAGNE PATRIMOINE MONDIAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

| Vote Pour | Contre | Abstention |
|-----------|--------|------------|
| 9 | 0 | 0 |

DECIDE d'adhérer à la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne – Patrimoine mondial à raison de 0.50 € par habitant x 395 Habitants = 197.50€
DIT que les crédits seront prévus chaque année au budget.

AUTORISE Monsieur le Maire de LANDREVILLE à signer tous documents relatifs à cette décision.

IX. VENTE PARTIELLE PARCELLE ZN 120

20240410009 – VENTE PARTIELLE PARCELLE COMMUNALE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Jean-Michel ROYER souhaitant acquérir, afin de régulariser la proximité de la parcelle ZN 082 dont il est propriétaire et de maintenir l'installation d'une clôture existante, une partie de la parcelle ZN 120 hors fossé (correspondant à 500 m² environ), avec prise en charge de tous les frais se rapportant à cette acquisition (géomètres, notaire, etc...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

| Vote Pour | Contre | Abstention |
|-----------|--------|------------|
| 9 | 0 | 0 |

ACCEPTÉ de vendre à Monsieur Jean-Michel ROYER, une partie de la parcelle ZN 120 prolongeant la parcelle ZN 082 d'une superficie de 500 m² (Hors fossé) au prix de 700 € et l'ensemble des frais liés à cette vente (géomètres, frais actes notariés...) à la charge de l'acquéreur,

CHARGE la SCP Géomètres Experts PRIVE – PIECHOWSKI de procéder au bornage

CHARGE Maître DE VREESE, Notaire à Essoyes d'établir les actes correspondants

DIT que tous les frais afférents à cette vente seront supportés en totalité par les acquéreurs

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

X. TRAVAUX EN COURS

- **Enfouissements des réseaux**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de l'avance progressive du chantier, de nouvelles lanternes sont installées en façade. La Grande Rue sera goudronnée courant semaine suivante et les trous rebouchés.

- **Rue de Derrière l'Eglise**

Préparation en cours, le mur a été retiré, prochaine réunion à prévoir pour piqueter le mur.

Les travaux débiteront fin avril, la fourniture des matériaux reste inchangée, néanmoins la quantité est à vérifier.

- **Travaux Eglise de l'Assomption 3^{ème} tranche et Retables de Bouchardon**

Une réunion est prévue jeudi 18 avril à 14h00 avec Monsieur JUVENELLE Architecte maître d'œuvre, Madame la Conservatrice des monuments historiques de la Direction régionale des affaires culturelles du Grand Est et Madame Irène Bordereau.

20240410010 – Conservation - restauration de trois Retables de Bouchardon – Eglise de l'Assomption de Marie

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil présents que suite au lancement du marché public « RESTAURATION ET CONSERVATION DES RETABLES DE BOUCHARDON EGLISE DE L'ASSOMPTION, PANNEAU D'ASSOMPTION ET MAITRE-AUTEL », trois réponses sont parvenues en Mairie sur la plateforme XMarchés. Après proposition d'analyses de celles-ci par Zoé LESSARD-COUTURIER Conservatrice des monuments historiques de la Direction Régionale des affaires culturelles du Grand-Est, la proposition de Madame Irène BORDEREAU - groupement EURL IRENE BORDEREAU 55000 BAR LE DUC a été retenue pour un montant de 235 468.00 € H.T - 282 561.60 € TTC.

Entendu le présent exposé,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

| Vote Pour | Contre | Abstention |
|-----------|--------|------------|
| 9 | 0 | 0 |

RETIENT la proposition de Madame Irène BORDEREAU - groupement EURL IRENE BORDEREAU 55000 BAR LE DUC a été retenue pour un montant de 235 468.00 € H.T - 282 561.60 € TTC.

ACCEPTÉ ces travaux et le plan de financement.

SOLLICITE des subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Champagne-Ardenne, du Conseil Régional Grand Est et du Conseil Départemental de l'Aube.

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2024

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Programmation à venir d'une réunion 0 avec l'ensemble des Chefs d'entreprises retenus, le Maître d'œuvre.

- **Travaux Chemins communaux**

- Chemin du Val Chatain : Devis transmis, travaux estimés à 16 770 € HT avec enrobé
- Chemins du Moulin : Devis réflexion du chemin avec reprofilage de 6 122€ HT
- La Chachigne : Travaux à prévoir avec broyage sur le chemin

Réunion Commission Voiries programmée mardi 16 avril à 16h30, rendez-vous Route de Viviers.

XI. COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

- **Commission Infos**

Madame Véronique JOLLY et Monsieur Michel BERGER explique que la refonte du site Web est en cours, le classement, les entêtes de chapitre et l'organisation répartie à chacun.

Publication du journal Landreville Infos à définir, en attente d'ajout des derniers articles.

- **Commission Fleurissement**

Madame Véronique JOLLY indique les installations des plantes vivaces effectuées dans l'ensemble de la commune, d'autres endroits à faire avec Fabiola et Guillaume ajout de broya et cailloux pour décorer.

Prévision de planter des rosiers le long de la Rue de l'Etang à l'automne prochain, puis Rue de derrière l'Eglise lorsque les travaux avec l'entreprise REAUT TP seront terminés.

XII. INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Courrier en commun avec l'AFR de Landreville**

Monsieur Jean-Philippe LOUIS-THIVET s'entretiendra avec Monsieur le Président de l'AFR de Landreville pour en discuter.

- **Panneau d'affichage Mairie**

Le panneau sera installé dans le mois par Monsieur DANGIN Sébastien à coté de la boîte à lire.

- **Compte rendu du conseil des écoles du RPI**

Monsieur le Maire tiens informés les conseillers des effectifs et de la répartition des élèves :

En septembre 2023 :

Maternelle (Landreville) : 25 élèves

- PS: 5
- MS: 12
- GS: 8

CP – CE1 : (Loches-sur Ource) : 16 élèves

- CP: 9
- CE1: 7

CM1-CM2 (Landreville) : 19 élèves

- CE2: 7
- CM1 : 7
- CM2: 5

Total : 60 élèves

Prévision en 2024 :

Maternelle : 23 élèves

Loches : 18 élèves

Landreville : 21 élèves

- **Projet Maison de santé ESSOYES**

Lors de la réunion avec Monsieur le Maire Thierry MERCUZOT à Essoyes, les travaux de construction d'une maison de santé se projettent avec la réhabilitation d'un pavillon existant. Cependant pour obtenir des aides du Département il est nécessaire que chaque commune délibère pour la constitution d'une EPL (entreprise publique Locale) afin d'intégrer la SPL et d'être labellisée Maison de Santé Pluridisciplinaire par l'ARS. Une proposition de délibération sera adressée à l'ensemble des communes qui participeront à la création de la SPL prochainement.

- **Election membres du Bureau du Syndicat d'initiative de Landreville**

Présidente : Julie ROUSSELOT

Vice-présidente : Sylvie ROBERT

Trésorière : Julie HERARD

Trésorier adjoint : Roger PHILBERT

Secrétaire : Laetitia FOUTRIER

Secrétaire adjointe : Justine ROUSSELET

Membres du conseil d'administration : Antonio FERREIRA et Matthieu JACQUENET

- **Vigilance urgence Attentat**

Nouvelle posture VIGIPIRATE reçue de Madame la Préfète le 27 mars 2024. De nouvelles affiches sont posées sur les portes des écoles et les portails sont désormais fermés à clé. Ainsi durant l'ouverture au public du secrétariat, la sonnette sera indiquée pour que la Secrétaire puisse ouvrir et accueillir les usagers.

- **Loi APER : Zones ENR et Gestion des frênes le long de la rivière Ource**

Deux enquêtes publiques seront réalisées l'une portant à connaissance des habitants de Landreville des zones classées en zones potentielles aux énergies renouvelables et l'autre portant sur le projet de coupes des frênes malades menaçant de créer des embâcles dans l'Ource.

- **Réunion Tour de France**

Prochaine réunion le 17 avril 2024 à 18h30 à la Mairie, une affiche est préparée par Madame Anne PETITEAUX pour convier les habitants de Landreville qui souhaitent aider aux préparations et aux décorations du village.

Devis demandé pour installation de toilettes jusqu'au 14 juillet 2024.

Réception en Mairie de l'arrêté de passage et règlementation des coureurs et de la caravane publicitaire.

- **Musée : la Maison du Temps qui passe**

Prévision de l'inauguration du Musée le 30 mai 2024 à confirmer.

- **Pose clôture terrain de Tennis**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal d'une ultime relance à l'entreprise C.R.E. Dans le cas où le conseil municipal ne reçoit aucune réponse, Monsieur le Maire se renseigne auprès de l'entreprise S.A.E Tennis pour une autre proposition.

- **Organisation du 14 Juillet 2024**

Une date est à définir pour une réunion préparatoire. Les feux d'artifices seront installés dans un terrain privé situé au Roulis au vu des recommandations de sécurité reçus de la Préfecture lors d'une mise à feux.

Tour de table :

Jean-Philippe LOUIS-THIVET : Devis Chamoin à pour comparaison prix clôture Tennis

**Michel BERGER : Nid de frelons et nid d'abeilles détectés à plusieurs secteurs de la commune.
Les habitants sont invités à contacter soit Monsieur Benjamin COUTURIER pour récupérer les nids d'abeilles, soit les pompiers de Landreville pour désinsectisation.**

**Benjamin COUTURIER : Trous Grande Rue par suite des travaux d'enfouissement.
Les trous seront rebouchés au fur et à mesure de l'avancée des travaux dans la Rue**

**Clément ROBERT : Prochaine Réunion de la section locale des Vignerons : Jeudi 18 avril à 18h30 à la Mairie.
Journée des chemins : le 24 avril 2024.**

Devis gabions pour parking du cimetière communal

Mise à disposition d'une cuve d'eau de pluie si besoin pour arrosage

Proposition d'un composteur collectif entretenu par Monsieur Clément ROBERT ; L'emplacement est à définir.

Sens interdit Rue de la Poste, le passage au sens inverse est validé, uniquement pour les engins agricoles riverains, ponctuellement pendant la période des vendanges

Véronique JOLLY : Maison Dufresne, ou en est-on ?

Didier THIEBAUT : Demande aux nouveaux habitants de la commune de venir se recenser en Mairie afin de faire connaissance.

La séance est levée à 20h30.

Fait à Landreville, les jours, mois et an susdits

Secrétaire de séance,

A. PETITEAUX



Le Maire,



D. THIEBAUT

